

Compte-rendu de la réunion du 7 et 8 octobre 2023

COMAC fédérale / secrétaires COMAC

Participant.e.s : **AUVERGNE :** Anne-Marie (*secrétariat comac locale et FD*) / **ARDECHE :** Julien (*délégué Comac FD*) / **BASSE-BRETAGNE :** Anouk HABOLD (*animatrice SPG*) et Raymond GASCHET (*conso et bureau FD*) / **DRÔME :** Camille (*secrétaire comac*) / **HAUTE-BRETAGNE :** Charlotte CLERGEAU (*secrétariat comac*) et Xavier (*Délégué COMAC FD*) / **HAUTE-GARONNE :** Pierre (*délégué Comac FD, ex animateur comac + enquêteur fédéral*) / **HAUTES-PYRÉNÉES :** Adrien / **HAUTE-SAVOIE :** Véronique (*secrétariat comac locale et FD*) / **HERAULT :** Geneviève (*trésorière, CA et secrétaire de COMAC*) et Sidonie (*Déléguée fédérale*) / **LOT-ET-GARONNE :** Géraldine (*déléguée COMAC FD et CTi*) / **LOZÈRE :** Corina (*secrétaire de COMAC*), Bruno (*adhérent*) et Christian / **NORD ISÈRE - DRÔME DES COLINES :** Véronique (*secrétaire de comac*) / **SAVOIE :** Laurent (*délégué Comac FD, Commissions "Gouvernance" et "circuit de la mention"*) / **SALARIÉ.ES Fédération :** Romain (*SGM depuis 2 ans*), Sandrine (*SGM depuis plus d'un an*), Aude (*SGM depuis 4 mois*) et Virginie (*coordination et SGM depuis le 28 août 2023*)

Excusée : **BOURGOGNE :** Gaëlle NAUCHE (*secrétaire de Comac*) merci pour le mail qui présente votre fonctionnement ; c'est aussi une manière de manifester son intérêt et de participer même si on ne peut être présents !

Table des matières

1	Groupe COMAC fédérale	2
1.1	Passage et discussions des dossiers des 3 principales structures sel en mention collective de Haute-Bretagne.....	2
1.2	Stratégie adhérent.es isolé.es.....	2
1.3	Réunion hebdomadaire	2
1.4	Encadrement contrats tripartites	2
1.5	Validation des compositions	2
1.6	Dérogations collectives (houblon, poussins palmipèdes.....)	2
1.7	Sous-traitance, comment l'encadrer ?	2
1.8	Procédure de fin de mention.....	2
2	Groupe Secrétaires COMAC.....	2
2.1	Recueil questions diverses	2
2.2	Présentation du document SPG	3
2.3	Echanges sur les fonctionnements des groupes présents	3
2.4	Guide de fonctionnement.....	4
2.5	Formalisation fiche de rôle secrétaire COMAC.....	4
3	Travaux en ateliers.....	4
3.1	Révision des supports d'enquête Producteur et Transformateur	4
3.2	Encourager la participation au sein des COMAC.....	4
3.3	Mention Collective SEL	5
4	Déclaration des heures de bénévolat pour droits à la formation	5

Accueil : Tour de table, présentation de l'organigramme fédéral, distribution livret d'accueil.

Les attentes de ce week-end étaient principalement de rencontrer les autres, faire partie d'un groupe, mieux comprendre le fonctionnement des COMAC local, du SPG, du SGM ainsi que les applications concrètes de "l'autonomisation des COMAC locales", trouver des pistes pour booster son propre groupe local.

1 Groupe COMAC fédérale

1.1 [Passage et discussions des dossiers des 3 principales structures sel en mention collective de Haute-Bretagne.](#)

- ✓ Artisans du sel : Injoignable (visiblement un couac sur la réunion tel) => à recontacter au plus vite pour passage du dossier un mardi.
- ✓ ETS Bourdic : Avis favorable.
- ✓ Coopérative "Les salines de Guérande" : Passage du dossier + Temps le dimanche matin pour le préparatif du rendu de l'avis et du rdv téléphonique du directeur le mardi suivant.

1.2 [Stratégie adhérent.es isolé.es](#)

Il a été proposé que les enquêtes fédérales soient examinées par des COMAC locales volontaires afin d'intégrer progressivement les adhérent.es isolé.es dans le SPG.

1.3 [Réunion hebdomadaire](#)

Il a été proposé que la présence d'un représentant de la COMAC locale soit obligatoire lors de la réunion hebdomadaire COMAC Fédérale afin "d'expliquer" les cas complexes et d'éviter les allers-retours. (Réfèrent COMAC Fédé ou autre selon les fonctionnements des groupes).

1.4 [Encadrement contrats tripartites](#)

Temps insuffisant pour en discuter.

1.5 [Validation des compositions](#)

Le groupe de travail de la Commission Technique Cosmétique va faire une proposition, en complément du travail déjà en cours dans différentes COMAC locales, de pré-validation des formulations simples.

Des compétences en interne sont nécessaires pour valider les nouvelles formules. Certaines COMAC locales ont d'ores et déjà créé une commission ad-hoc. La création d'une commission fédérale qui pourrait venir en soutien est à l'étude.

Néanmoins, il est rappelé qu'il est de la responsabilité de l'adhérent.e pro cosmétique de démontrer que sa formule est bien compatible avec le CdC. Ce n'est ni à la commission locale, ni à la commission fédérale d'effectuer les recherches approfondies.

1.6 [Déroations collectives \(houblon, poussins palmipèdes...\)](#)

La proposition de dérogations collectives n'a pas été retenue, on reste sur du cas par cas.

1.7 [Sous-traitance, comment l'encadrer ?](#)

Comment encadrer les dérogations collectives et la sous-traitance ? En attente de vote des groupes.

1.8 [Procédure de fin de mention](#)

Consultation nationale en cours.

2 Groupe Secrétaires COMAC

2.1 [Recueil questions diverses](#)

- ✓ Certains demandent un guide « appétant » pour solliciter la participation

- ✓ Comment dynamiser la COMAC avec des personnes qui n'ont plus de lien à la Terre ? = sentiment de distance entre les transformateurs et les agriculteurs-trices.
- ✓ Y a-t-il une ressource ? Souhait de formation SPG (une vidéo existe-t-elle ?)
- ✓ Comment sont gérés la validation des nouvelles recettes hors comac ?
- ✓ Lister les différents services auprès de qui il faut s'adresser, selon les questions
- ✓ retour sur le changement de fonctionnement (tableau, plutôt que fiches de synthèse) cela a-t-il été concluant ?
- ✓ demande de créer une FAQ / volonté de vouloir garder le lien avec les salariés de la fédé : tout ne peut pas passer par une FAQ
- ✓ Quelle est la place du secrétaire comac, sur l'animation des groupes ? La formation SPG ?
- ✓ Comment les secrétaires peuvent-ils se retrouver ? = les inter-COMAC étant difficiles sur des territoires étendus.
- ✓ Demande d'un tableau sur le wiki avec les adresses à jour
- ✓ Les dates des COMAC sont-elles sur le calendrier du wiki ?
- ✓ Proposition inter-COMAC fédérale. Réponse : au niveau fédéral, les inter-COMAC doivent rester aux groupes locaux
- ✓ Le groupe Hérault demande des documents du rôle et missions du secrétaire dans le cas d'une embauche. Ils sont également en recherche d'informations sur le fonctionnement de trésorerie.

Il en ressort l'importance de faire le distinguo entre les groupes autonomes et les autres.

2.2 [Présentation du document SPG](#)

Présentation de la méthode de demande de mention. On constate une perte de dynamique locale.

Le SGM renvoie un mail type (Charte N&P, et lien vers le groupe local auquel la personne se rattache).

La secrétaire de Haute-Bretagne refuse d'étudier les nouvelles demandes de mention seule. Le groupe a donc décidé de le faire à plusieurs. Le sentiment dans ce groupe est qu'on leur a imposé cette nouvelle tâche.

La question se pose du rôle de secrétaire dans le groupe local.

La réponse est qu'il est demandé aux groupes locaux, de vérifier l'existence d'un cahier des charges correspondant à la demande, et un premier regard sur le dossier. Puis s'ensuit, une validation et un enregistrement à la fédération.

La procédure est d'envoyer à la fédération les supports d'enquête des demandes de mention (DDM) durant les 2 premières années en plus des fiches de synthèse.

Emergence d'une suppression de délégation courante ?

Existe-t-il un kit NDDM nouvelle demande de mention?

Demande d'un espace-groupe avec check-list : où le trouver ?

Le groupe Hérault veut connaître les exigences juridiques auxquelles ils doivent répondre.

Une réunion de travail est prévue fin novembre avec le secrétariat Comac Fédérale, le groupe de travail « Attribution de la mention » pour la révision de la convention COMAC locale-COMAC fédérale en y intégrant le guide de fonctionnement.

Les groupes doivent savoir les besoins juridiques et légaux de la fédération au regard de la DGCCRF.

=> besoin de pouvoir accéder à 5 années d'archives

2.3 [Echanges sur les fonctionnements des groupes présents](#)

Au vu de l'enthousiasme des échanges, cela répond à un besoin important chez les COMAC locales !

l'expérimentation d'un cadrage des interventions (quels éléments précis donner + limite visuelle de temps de parole) a agréablement surpris et permis de traiter quelques aspects des fonctionnements locaux (historique, nombre d'adhérents, territoire concerné, déroulé des réunions) ; la fonction d'animation/secrétariat de comac (combien de personnes, quelles modalités...) et le calendrier de l'année (préparation des enquêtes, etc.) n'ont pas pu être abordés malgré un intérêt certain pour le sujet.

Aude a pour projet de produire un outil qui compile les fonctionnements des Comac, un tableau est en cours de construction, chacun.e pourra le compléter ensuite.

Avoir un espace dédié sur l'intranet/Wiki pour les COMAC locales serait apprécié (pour nourrir et soutenir les liens entre elles, partager des infos sur leurs fonctionnements, les coordonnées à jour, des documents et outils organisationnels...).

2.4 [Guide de fonctionnement](#)

Groupe de travail « Secrétaires-Animateurs Comac » sur la fiche des missions du secrétariat-animation Comac des groupes, retour sur le Guide de fonctionnement 2023 et préparation du guide 2024.

Retour sur le guide de fonctionnement 2023 et les adaptations faites par les groupes, ce qui a fonctionné ou pas, ce qu'il faut ajouter et/ou modifier, en vue de l'écriture du Guide 2024, en parallèle avec le même travail fait avec les délégués Comac. Il en résulte à l'unanimité le grand retour de la fiche de synthèse, pour plusieurs raisons, mais la principale étant le besoin de relecture, demandé par tous et en attendant d'autres propositions et/ou idées (du groupe de travail de la gestion de la mention par exemple). Ici aussi mise en place d'un Pad qui sera communiqué à tous les secrétaires animateurs des groupes mais aussi à tous les délégués Comac fédéral.

2.5 [Formalisation fiche de rôle secrétaire COMAC](#)

Demande de mention, planification/suivi des enquêtes, planification/suivi des COMAC, modalités de transmissions des informations au SGM (tableau de suivi des adhérents, fiches de synthèse, supports d'enquêtes, demandes de dérogation...), archivage... (Définir toute les missions, évaluer la faisabilité pour ce rôle et/ou le nombre de bénévoles nécessaires pour assurer les missions de lien avec la fédération, organisation Comac et suivis Comac, répartition des tâches entre la.le délégué.e COMAC fédérale et les secrétaires...).

Défrichage de plusieurs documents reprenant toutes les missions des secrétaires, mise en place d'un Pad pour que les participants puissent peaufiner le travail avant d'ouvrir le Pad à tous.tes les secrétaires des groupes au 15 novembre pour une remise de fiche des missions avant la fin de l'année.

3 Travaux en ateliers

3.1 [Révision des supports d'enquête Producteur et Transformateur](#)

Il ne s'agit pas de sortir des nouvelles versions à la fin du WE mais d'échanger rapidement sur la pertinence d'y travailler (ou pas) afin de monter (ou pas) un petit groupe de travail si besoin.

- ✓ recueil représentatif des utilisateurs (adhérents pro, enquêteurs, COMAC locales, SGM)
- ✓ état des lieux de ce qui est à garder / supprimer / ajouter (ex : coordonnées du CTI pour remonter les infos)
- ✓ revoir la mise en forme papier pour optimiser le suivi/archivage par le secrétariat local et le SGM,
- ✓ réfléchir à un format numérique optimal pour toutes celle et ceux qui souhaitent l'utiliser

--> Le constat semble partagé quant à la nécessité d'y travailler

--> Le CTI s'en charge déjà au niveau des Commissions Techniques qui ont prévu de travailler sur le support d'enquête quand elles travaillent sur le Cahier des Charges associé (cf Brasserie, Apiculture, cosmétique, chocolat pour la transformation alimentaire...). Mais cela peut être long et une surcharge de travail pour des bénévoles qui sont déjà bien sollicités donc toute bonne volonté est la bienvenue !

--> A priori pas d'opposition au lancement de ce projet, modalités à définir entre le groupe de travail (volontaires : Romain, Anouk + ???) et le CTI pour conserver une cohérence.

3.2 [Encourager la participation au sein des COMAC](#)

"Comment rendre les choses désirables ?"

Constat : Il n'y a pas de délégué.es dans tous les groupes, changeons la règle en trouvant au moins une personne par groupe. Il est très compliqué de trouver des gens pour s'investir. C'est toujours les mêmes adhérent.es. Il y a du monde en AG mais Il y a peu d'engagement. On demande beaucoup d'engagement. Il y a une démotivation avec l'accumulation des mails. Les adhérent.es qui voudraient s'investir n'ont plus de moments pour ça,...

La priorité, c'est le SPG. Le lien avec la Fédération se fait par la mention.

Les délégué.es (Comac, CF, CT, ...) sont les liens entre la Fédération et les groupes.

Pour les secrétaires et délégué.es COMAC : comment faire pour que les personnes qui ont été désignées participent ? Ils ont peur que ce soit une montagne ! Il existe un poste de délégué par COMAC locale qui va interagir avec la COMAC fédérale. Comment on se fait connaître, se sentir vraiment adhérent. . Comment on fait naître un.e délégué.e ?

Pourquoi il n'y a pas 43 noms s'il y a 43 COMAC ? Le rôle de la Fédération est de demander que la COMAC désigne son représentant. Pourquoi des COMAC commencent l'année sans connaître tous ses adhérents ? On a des délégué.es « fantômes! » Il faut communiquer sur ce sujet au moment de l'AA. La COMAC Fédérale ne doit pas commencer l'année si elle n'a pas tous les noms.

Demander à ces délégués de participer au moins 1 h à la vie associative. Faire participer au moins 1 fois à la réunion téléphonique du mardi ou autre. C'est le rôle des secrétaires de faire des relances. Il faut plus d'adhérents.

Fiche de poste à envoyer en AA avec des arguments + attractifs.

Donner l'information sur la réunion du mardi : secrétaires, délégué.es + invité.es

3.3 Mention Collective SEL

Problématique boutique de la coop sur "Terre de sel".

Bref historique du dossier :

2015 : travail sur les mentions collectives puis envoi d'un courrier aux structures.

2019 : La COMAC Fédérale est sollicitée pour prendre position concernant deux problématiques relevées pour la première fois lors de l'enquête de la structure en 2018. Une consultation est alors lancée avec pour objets ce qui suit :

- ✓ La filiale « Terres de Sel » pour la commercialisation de denrées alimentaires hors système de garantie BIO.
- ✓ Le projet « Paludiers du Monde », visant à l'importation de sels artisanaux provenant de l'international.

2022 : Désengagement de la Haute-Bretagne sur ce type d'enquêtes car la charge est trop lourde pour le groupe. Date depuis laquelle la Fédération s'en charge et fait les enquêtes.

2022 : Avertissement.

2023 : Visite de la structure. La visite de la boutique, elle, n'a pas été accompagnée d'un membre de la coop.

A l'issue de ces rappels : préparation de la réunion Comac Fédérale de mardi 10 octobre 2023.

- ✓ Conclusion de l'atelier préparatoire : Rendu de l'avis sur le dossier de la coopérative. Les participants à l'atelier se sont mis d'accord pour la cohérence du discours à tenir lors du rdv téléphonique avec le directeur de la coopérative le mardi suivant.

4 Déclaration des heures de bénévolat pour droits à la formation

Nous n'avons pas eu le temps d'aborder ce point mais nous tenons à faire apparaître cette information.

Vous pouvez trouver de nombreuses informations sur : <https://www.associations.gouv.fr/le-compte-benevole.html>.

- ✓ Est-ce que toutes les instances (COMAC Fédérale, CTI, animateur/secrétaire COMAC...) sont éligibles?
- ✓ Une communication dans les groupes pourrait être attractive, peut-être... (Géraldine).
- ✓ Est-ce qu'on a un "valideur CEC* (Compte d'Engagement Citoyen) " chez N&P ?

Les déclarations d'activités bénévoles doivent être validées par l'association pour que les droits soient octroyés. Un "Valideur CEC" par association Chaque bénévole souhaitant déclarer ses engagements bénévoles doit le faire sur "Le Compte Bénévole". Ces déclarations doivent ensuite être attestées par les "valideurs CEC" des associations concernées. C'est une étape nécessaire pour que les déclarations soient transmises à l'administration et que des droits soient crédités sur le CEC. Il est donc indispensable que chaque association éligible au dispositif (3 années d'existence et champs d'application inscrit dans l'article 200 du Code général des impôts) désigne en son sein un

« valideur CEC ». Celui-ci doit s'inscrire sur "Le Compte Asso". Il recevra par mail les déclarations des bénévoles de son association et devra en attester l'exactitude d'ici le 31 décembre de l'année de la déclaration.

Que faire si je suis mon propre "valideur CEC" ?

Le valideur valide sa propre déclaration. Cela a été entériné par le Conseil d'Etat. Plus d'informations sur : <https://www.associations.gouv.fr/valideur-cec.html>

Documents : guide fonctionnement 2023, convention COMAC fédérale/COMAC locale, grille des pénalités, OAD (Outils d'aide à la décision) tableau de suivi des décisions secrétariat disponibles sur le wiki ici : <https://intranet.natureetprogres.org/?PageBasedocumentaire>

Outils pratiques collaboratifs/organisationnels:

Listing collaboratif des outils là : <https://annuel2.framapad.org/p/outils-comac-et-groupes-nampp-a3gd>